

**SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2019**

Aujourd'hui, mardi huit octobre deux mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Calviac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

**Étaient présents** : ASFAUX Guy - ASFAUX Michel - BENNET Nadine - BOY Claudie - BOY Fernand - CALHIOL Marie-Laurence - CAPMAU Jean-Claude - CAVALIER Sylvie - CHASTANET Marie-Laure (**arrivée à 20h30**) - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - COUDERC Nicole - FAGES Pierre - FOUILLAC Michel - GLORIEUX Philippe - HENNEBICQ Didier - LABORIE Francis - LACAM André - LAFAGE Gérard - LANDES Daniel - LAPORTE Marie-Thérèse - LARRIBE Christophe - LAVERGNE Jean-Jacques - LAVERGNE Michel - LEGROS Patrick - LHERM Maurice - LHERM Yves - MONTBERTRAND Michel - PIOTTE Marcel - POUARD Sylvie - ROISIN Patrick - ROUSSILHES André - SALACROUP Suzanne - SOULHOL Christian - THEIL Carole - VISTOUR Didier.

**Étaient absents excusés** : LANDAS Jean-Yves - ROUAULT Marie-Rose - ROUGIÉ Marie-Noëlle -

**Étaient absents représentés** :

BOUCHARA Michel (représenté par CAPMAU Jean-Claude)

LAPORTE Nathalie (représentée par FAGES Pierre)

RODRIGUES Arlette (représentée par PIOTTE Marcel)

**Étaient absents** : ARNAL Francis - BOISSIÈRE Kévin - DAVAL Laurent - GOUZOU Pascal - ISSERTES Noémie - SALGUES Gérard.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

<b>Présents : 34</b>	<b>Excusés : 4</b>	<b>Absents : 6</b>	<b>Procurations : 3</b>
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------------

**Secrétaire de séance** : POUARD Sylvie

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 ;
- 2 Tarifs 2020 de l'assainissement collectif de Calviac et Sousceyrac ;
- 3 Ressources humaines :
  - 3-1 Convention formation habilitation électrique pour 2 agents ;
  - 3-2 Convention formation CACES R386 pour 1 agent ;
- 4 Développement :
  - 4-1 Filière bois - Aide aux dégagements forestiers ;
  - 4-2 Filière bois - Autorisation d'exploitation des parcelles forestières ;
  - 4-3 Réhabilitation des vestiaires de football de Sousceyrac : choix du maître d'œuvre ;
- 5 Approbation du rapport définitif 2019 de la CLECT ;
- 6 Convention pour la maintenance de la borne tactile de l'Office de Tourisme ;
- 7 Motions AMRF ;
- 8 Décisions modificatives ;
- 9 Compte rendu du travail des commissions ;
- 10 Questions diverses.

**1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 :**

Approuvé à l'unanimité

## 2° TARIFS 2020 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CALVIAC ET SOUSCEYRAC :

Approuvés à l'unanimité – tarifs inchangés.

## 3° RESSOURCES HUMAINES

### 3-1 CONVENTION DE FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR 2 AGENTS :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 636 € TTC.

### 3-2 CONVENTION FORMATION CACES R386 POUR 1 AGENT :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 972 € TTC.

## 4° DÉVELOPPEMENT

### 4-1 FILIÈRE BOIS - AIDE AUX DÉGAGEMENTS FORESTIERS :

Approuvée à l'unanimité

**Arrivée de Madame Marie-Laure CHASTANET à 20h30.**

Présents : 35	Excusés : 3	Absents : 6	Procurations : 3
---------------	-------------	-------------	------------------

### 4-2 FILIÈRE BOIS - AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PARCELLES FORESTIÈRES A L'O.N.F. :

Approuvée à l'unanimité pour les parcelles forestières 1 – 2 et 3.

### 4-3 RÉHABILITATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL DE SOUSCEYRAC - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE :

**Arrivée de Monsieur Christophe PROENCA, conseiller départemental et vice-président de CAUVALDOR à 20h44.**

Approuvé à l'unanimité pour le cabinet d'architectes FONTANILLE-BOISSIER – taux d'honoraires à 12 % - estimation sommaire des travaux : 75 000 € HT.

## 5° APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF 2019 DE LA CLECT :

Approuvé à l'unanimité.

## 6° CONVENTION POUR LA BORNE TACTILE DE L'OFFICE DE TOURISME :

Approuvée à l'unanimité.

## 7° MOTIONS DE L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) :

**1<sup>ère</sup> motion** : Les réorganisations en cours des services des DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

Adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> motion** : Les maires et les pesticides.

Adoptée à l'unanimité.

## 8° DÉCISION MODIFICATIVE :

Approuvée à l'unanimité sur le budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Les délibérations du conseil municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la Mairie.**

A Sousceyrac-en-Quercy, le 10 octobre 2019

Le Maire

Francis LABORIE

